



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARSILLY

Séance du 24 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du treize février deux mil vingt-six, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Annie COURCY, Monsieur Stéphane ALLAIS, Madame Nicole MANGOT

Absents excusés : Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Marie BADIER, Monsieur Flavien GENDRON, Madame Caroline BOURGUE

Absents : Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD

Secrétaire de séance : Madame Annie COURCY

Date de la convocation : 13/02/2026		Nombre de votants	10
Nombre de membres afférents		Bulletins blancs	00
au Conseil Municipal :	23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	18	Suffrages exprimés	10
Nombre de membres présents	10	Pour	10
Nombre de procuration	00	Contre	00

26.34 - Mise à disposition de la salle l'Atelier au bénéfice de l'association Les Arts de l'Estran - Avenant n° 1 à la convention pour l'année 2025/2026

Rapporteur : Hervé PINEAU

Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2025, a approuvé la convention de mise à disposition de la salle **l'Atelier** au profit de l'association **Les Arts de l'Estran**, pour l'organisation de ses activités.

Face à l'engouement que suscite la section « poterie / modelage » qui a enregistré de nouvelles inscriptions, les responsables de l'association sollicitent la mise à disposition de créneaux supplémentaires.

Ainsi, l'association bénéficierait de la salle comme suit :

☞ *du 02 mars au 03 juillet 2026 : durant la période scolaire et petites vacances*

- Lundis, de 10h30 à 17h30
- Mardis, de 9h00 à 17h30
- Mercredis de 10h00 à 17h30
- Jeudis de 9h00 à 17h30

☞ *du 06 juillet au 31 août 2026, pour la section poterie uniquement*

- *mercredi de 10h00 à 17h30*

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de l'association Les Arts de l'Estran, en date du 28 janvier 2026, visant à étendre les créneaux d'occupation de la salle l'Atelier qui lui sont consentis, afin de pouvoir programmer des cours supplémentaires et accueillir ses nombreux adhérents,

Considérant la disponibilité de la salle sur les périodes sollicitées,

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des infrastructures communales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AR Prefecture

017-211702220-20260224-DEL26_34-DE
Reçu le 02/03/2026

- APPROUVE l'avenant n° 1 ci-annexé à la convention de mise à disposition de la salle *l'Atelier* au profit de l'association *Les Arts de l'Estran*,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant, qui prend effet à compter du 2 mars 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 26 février 2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif - 86020 Poitiers Cedex, ou sur www.telerecours.fr.

Le Maire, Président de séance
Hervé PINEAU



La Secrétaire de séance,
Annie COURCY